



padoa

La plateforme collaborative
à la disposition des employeurs
et de leurs salariés

23 mars 2022

Chère adhérente, Cher Adhérent,

Vous êtes plus de 9 400 employeurs à vous être connectés à votre portail adhérent via notre nouvel outil collaboratif PADOA. Plus de 113 000 salariés ont ainsi été déclarés depuis le 27 janvier dernier.

Nous tenons sincèrement à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez.



PADOA : ça m'apporte quoi en tant qu'employeur ?



- portail adhérent (lien unique à chaque connexion)
- portail prise de RDV
- échange facilité avec votre service de prévention en santé au travail
- possibilité de déposer des documents (DUER, fiches de données de sécurité, ...)

[Découvrir PADOA](#)

[Me connecter à mon espace employeur](#)

Et pour mes salariés ?

- parcours salarié : possibilité d'auto-questionnaire avant chaque visite

- téléconsultation possible
- documents de fin de visites
- possibilité de déposer des documents à l'attention du professionnel de santé
- dates de prochaine visite et visites passées
- coordonnées du service
- conditions d'accès au Dossier Médical Santé Travail



Vous rencontrez des difficultés à vous connecter à PADOA ? Vous ne recevez pas les notifications ?

Il est possible que votre pare feu (type "mails in black") bloque l'entrée des notifications PADOA.

Nous vous invitons à bien vouloir vous rapprocher de vos services ou prestataires informatiques afin que votre système réseau accepte l'adresse mail suivante :

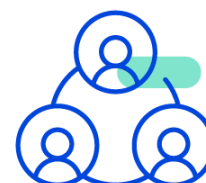
no-reply@apst37.fr

NB : pensez également à consulter vos indésirables et vos SPAMS !



Votre établissement a plus de 50 salariés ? Vous souhaitez gagner du temps pour effectuer votre déclaration ?

Afin de vous accompagner dans votre démarche déclarative, PADOA propose une importation/exportation via Excel (option "mettre à jour l'effectif via Excel").



En savoir plus :
relationsadherents@apst37.fr

Ensemble luttons contre l'absentéisme aux visites : notification de rappel envoyé aux salariés



Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous confirmer les adresses mails et téléphones professionnels de vos collaborateurs : un e-mail et/ou un SMS sont adressés à chaque salarié avant sa visite afin de lui rappeler le RDV. Ensemble luttons contre l'absentéisme (environ 25 000 RDV perdus chaque année)

Important : Les infirmières en santé au travail sont habilitées par le Code du Travail à réaliser toute visite d'information et de prévention (VIP) Initiale et Périodique ainsi que la visite intermédiaire SIR : ne zappez pas le RDV !

La période déclarative se termine prochainement : pensez à bien déclarer vos salariés via notre nouvelle plateforme.

**Date limite de déclaration :
30 mars 2022**

**accédez à PADOA
à partir de votre adresse mail**



Bien sincèrement,



APST37
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 Chambray-Lès-Tours
relationsadherents@apst37.fr
<https://apst37.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)